



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 15 SEPTEMBRE 2022
Compte rendu

Ordre du jour :

- Bilan de la campagne IR 2022,
- Organisation de la campagne des avis 2022,
- Bilan 2021 du Télétravail,
- Parcours compétences numériques (PACNUM),
- Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP,
- Expérimentation de la prime d'attractivité,
- Tableau des emplois de la DDFIP29,
- Point sur le plan d'action au SGC de Morlaix,
- Questions diverses.

Le Comité technique de la DDFIP du Finistère s'est tenu à la Direction à Quimper en présence du Directeur départemental, M BROCARD.

Bilan de la campagne IR 2022 :

La Direction a présenté le bilan de la campagne IR 2022 marquée par une nette augmentation de 31 % de la fréquentation physique des usagers dans les centres des finances ainsi que dans les accueils de proximité. Les autres canaux de contact enregistrent une légère baisse de -8 % pour le téléphone et -3 % pour la messagerie. Concernant le téléphone, des dispositifs de serveurs vocaux, de rappels différés des usagers et de boucle ont été mis en place, certains SIP ont également participé au renfort du numéro d'appel national. Sur cette campagne 2022, 62 % des déclarations ont été dématérialisées, les déclarations automatiques représentant 25,5 % des déclarants.

Lors de son intervention, la délégation **F.O.-DGFIP29** n'a pas manqué de rappeler combien il était prévisible d'assister au retour des usagers à nos guichets après deux années marquées par des contraintes particulières liées à la crise sanitaire. Quant au recul en ce qui concerne le téléphone, nul doute qu'il est tronqué, tant les services n'ont plus les capacités de répondre à toutes les appels, ce qui génère bien souvent incompréhension et agressivité des contribuables. Incontestablement, les usagers ont besoin d'être rassurés et force est de constater que le prélèvement à la source génère un raz de marée d'interrogations et de contestations... Nous sommes bien loin une fois de plus des beaux discours du Ministre de l'époque qui présentait le dispositif comme étant à la fois simple et automatique... En réalité, c'est tout à fait l'inverse qui se produit puisque l'utilisateur a bel et bien la main et la responsabilité de ses interventions sur son compte fiscal... résultats des courses, les services sont confrontés à des travaux de vérifications extrêmement importants ! **F.O.-DGFIP** s'est insurgée contre ceux qui considèrent que la fiscalité est accessible au premier venu alors qu'elle s'acquiert sur plusieurs années et demeure un métier à part entière. **Ce déni assumé de la technicité des agents de la DGFIP par les idéologues hors sol de la technostucture est totalement intolérable !**

Alors que la DGFIP se veut discrète et ne communique guère de chiffres, **F.O.-DGFIP29** est intervenu pour rappeler combien l'ouverture en grand des vannes de la numérisation a permis aux fraudeurs de s'y engouffrer, il est plus que temps de mettre les moyens humains pour remédier à cette hémorragie, l'intelligence artificielle n'étant qu'un pis aller pour y parvenir. Quant aux seuils mis en place en matière de contrôles ils remettent en cause l'égalité des citoyens devant la loi, fondement même du principe républicain.

Une fois de plus, cette campagne IR 2022 s'est traduite par une intense activité pour les collègues sur le terrain, une fois encore les déficits prégnants au niveau des effectifs ont participé à dégrader les conditions de travail. Quant à la politique de plateformes de la DGFIP elle démontre toutes ses limites puisqu'une fois de plus les services de gestion ont dû renforcer les services nationaux censés les soutenir... **Face aux enjeux de services publics, F.O.- DGFIP exige plus que jamais le recrutement des effectifs statutaires pour assurer l'ensemble des missions de la DGFIP sur le territoire national.**

Organisation de la campagne des avis 2022 :

Cette nouvelle campagne reprend les grands axes des campagnes précédentes ainsi que le calendrier. L'accompagnement des usagers sera organisé dans les centres des finances ainsi que dans les 26 communes proposant un accueil de proximité.

Concernant la taxe d'habitation, 81 % des foyers en sont exonérés, mais rappelons que bon nombre de travaux sont toujours d'actualité sur les résidences principales (dégrèvements, mises à jour) et que la TH sur les résidences secondaires est maintenue. La suppression de la contribution à l'audiovisuel public prend effet cette année, 402 000 usagers y sont assujettis dans le Finistère.

En matière de taxe foncière la Direction espère une amélioration au niveau des réclamations en lien avec le plan d'action mis en place dans les SPF pour résorber les stocks de formalités en attente de publication. Sur la taxe foncière les demandes sont d'ores et déjà nombreuses avec notamment pour les contribuables les premiers constats d'élévation du niveau de fiscalité. Force est de constater que les mécanismes de compensation promis par le gouvernement ne se répercutent pas intégralement sur les finances des collectivités locales d'où les répercussions sur le levier de la TF..

Pour **F.O.- DGFIP**, après la campagne IR, cette campagne des avis 2022 s'inscrit dans un contexte économique et social très tendu et l'accueil physique observé en augmentation significative au printemps dernier devrait également monter en puissance dans les prochaines semaines.. **Plus que jamais le renforcement des effectifs de la DGFIP s'impose pour le soutien apporté à la population dans le cadre d'un service public de qualité et de proximité.**

Bilan 2021 du Télétravail :

La Direction a présenté son bilan du télétravail qui à compter du 15 juin 2021 a fait la place à un dispositif pérenne géré dans l'applicatif SIRHIUS. Au 31 décembre 2021 au niveau national, 43 293 agents bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail entre les catégories A+(11%), A(24%), B(43%) et C (22%). Pour la DDFIP du Finistère, en 2021, 400 agents ont bénéficié du télétravail soit 39 % de l'effectif, 20 d'entre eux ont été concernés par des aménagements de postes pour raison médicale. Le nombre de refus de télétravail au niveau national est de 179 pour 53 recours, aucun refus ni recours n'ont été relevés au sein de la DDFIP29. Concernant l'équipement informatique, au 31 décembre 2021, 727 PC portables étaient déployés et 719 agents habilités pour télé travailler. Une formation à distance initiée par l'ENFIP a été également déployée à destination des chefs de services, elle portait notamment sur le sujet de la cohésion des équipes en mode de travail hybride.

Lors de son intervention, la délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé que le télétravail a participé à la protection des salariés pendant la crise sanitaire tout en favorisant l'exercice des missions et que ce dispositif permettant aussi de concilier vie personnelle et professionnelle est désormais installé durablement au sein des services de la DGFIP. Nous avons rappelé également que cette nouvelle

organisation du travail doit résulter d'une réflexion collective notamment en terme de répartition de la charge de travail entre les collègues en présentiel et ceux qui ne le sont pas, cet équilibre nécessitant le rôle central de l'encadrement, le manager devant aussi développer une dimension relationnelle bienveillante et individualisée avec ses collaborateurs.

F.O.-DGFIP29 a également rappelé sa revendication pour que les télétravailleurs puissent disposer des moyens afin d'exercer leurs missions dans les conditions les plus proches de celles sur site. Quant à ceux disposant d'un équipement ergonomique délivré sur prescription médicale, le matériel identique doit pouvoir leur être prescrit pour leur domicile, en cas de télétravail régulier. En ce qui concerne le droit à la déconnexion nous réaffirons qu'il doit être le plus clair possible, lisible et garanti pour tous. Enfin, nous avons mis en garde face à la tentation du gouvernement de développer encore davantage le télétravail au prétexte de réduction de la consommation d'énergie dans les administrations. **Pour FO, renvoyer les personnels à leur domicile pour leur faire supporter des coûts supplémentaires en matière d'énergie ne serait pas acceptable !**

Parcours compétences numériques (PACNUM) :

Ce dispositif vise à doter chaque agent d'un socle de compétences face à l'évolution des pratiques et usages liés à la transformation numérique. Le PACnum comporte une phase d'auto évaluation et une phase de formation personnalisée. Les thèmes de la première phase restent ouverts jusqu'au 2 décembre 2022, ils portent sur « les usages du web », « utiliser le numérique en toute sécurité » et les « outils du numérique ». La seconde phase prendra la forme d'une journée de formation centrée sur les thématiques en lien avec l'utilisation du traitement de texte, le tableur, la messagerie, les réseaux sociaux et la sécurité des données personnelles.

F.O.-DGFIP réaffirme que la formation professionnelle est l'un des piliers fondamentaux dans le parcours de carrière des agents, à plus forte raison en cette période de réformes et de restructurations et l'accompagnement des agents doit passer en premier lieu par des formations en présentiel. Nous rappelons aussi, la nécessité de mettre les applications professionnelles à niveau, en instaurant l'inclusion numérique pour les handicapés et en diffusant des outils collaboratifs pour tous, notamment dans le cadre du développement du télétravail.

Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP :

A compter du 1^{er} septembre 2022, la liquidation des taxes d'urbanisme arrive dans les services départementaux des impôts foncier en provenance du Ministère de la transition écologique. Dans sa présentation la Direction s'est voulue rassurante sur les impacts métier et RH qu'aurait ce transfert sur les SDIF...Elle a évoqué tour à tour un parcours « usager » dématérialisé s'articulant autour du service gérer mes biens immobiliers (GMBI), la nouvelle application de gestion des locaux (Gesloc) permettant de traiter les informations déclarées en ligne, et enfin une liaison automatique avec CHORUS permettant d'émettre les titres de perception sans intervention des agents des services fonciers...

Au niveau RH, cette opération prévoit le transfert de 290 emplois au niveau national vers les SDIF en trois vagues, pour le Finistère il se traduit par l'arrivée d'une chargée de mission au 1^{er} septembre 2022 sur Brest, puis 3 agents de la DDTM en 2023, et 2 postes en 2024. Ces agents affectés en 2023 et 2024 en SDIF auront vocation à exercer toutes les missions dévolues au service, à l'exception de la mission topographique.

Lors de son intervention, la délégation **F.O.-DGFIP29** a indiqué que comme à son habitude l'administration minimisait l'impact métier et RH de ce transfert en vantant sa fameuse « ré-ingénierie des process » et en faisant croire que grâce à ces procédures automatisées et notamment GMBI, les agents n'auraient sûrement pas grand-chose à faire...

Sur le plan RH, la réalité semble bien moins idyllique que la présentation de l'administration, puisque d'après une enquête réalisée début 2022 auprès des services du MTE, 61 % des 446 agents ne souhaitaient pas suivre la mission à la DGFIP, 24 % souhaitaient la suivre et 15 % ne savaient pas...

Concernant les missions, pour les agents des SDIF, elles se rajoutent aux autres, avec un besoin de formation très fort sur une matière nouvelle et des agents MTE qui manqueront à l'appel... Entre les 300 emplois supprimés dans la sphère foncière au nom du « foncier innovant », l'échec de l'opération séduction à destination des agents MTE, l'appropriation de GMBI, la mise en place de la nouvelle application Gesloc pour gérer la liquidation des taxes d'urbanisme, les agents des SDIF ont de quoi être inquiets... alors qu'il leur faut déjà gérer la taxe foncière et que sur le sujet les demandes via e-contact explosent d'ores et déjà en cette mi-septembre..

F.O.- DGFIP dénonce le sous-dimensionnement flagrant des moyens alloués et revendique une augmentation significative des recrutements par concours !

Expérimentation de la prime d'attractivité :

La DGFIP a décidé d'expérimenter un dispositif de prime destinée à « *favoriser l'arrivée et la fidélisation des agents dans les services souffrant d'un déficit d'attractivité..* »

Au total ce sont 70 services concernés au niveau national dans 37 directions dont celle du Finistère. Il s'agit d'un recrutement au choix, les directions ayant toutes latitudes pour opérer leur sélection en fonction des profils professionnels.. Le montant de la prime est fixé à 10 000 € brut versés en trois fractions, 40 % lors de l'installation, 20 % au bout de deux ans et demi, 40 % au terme de la période de 5 ans. Pour le Finistère cela va se traduire par le recrutement de trois postes, 1 B au SGC de Morlaix et 2 B au SIE de Quimperlé.

F.O.- DGFIP29 a dénoncé vivement ce dispositif censé corriger à la marge la forte vacance d'emplois observée sur les départements dont le Finistère, alors que bon nombre d'agents figurant sur les tableaux de mutations n'ont pu obtenir satisfaction lors du mouvement général de septembre dernier. ! Outre le recrutement au choix que nous dénonçons également, ce système est de nature à créer une iniquité entre les agents ce qui est inadmissible !

Le règlement de la problématique d'attractivité ne peut se résumer à ce genre de saupoudrage ponctuel, l'administration doit se poser les bonnes questions au sujet des perspectives de carrières alors que de plus en plus d'agents ne trouvent plus de sens aux missions qu'ils exercent.

Tableau des emplois de la DDFIP29 :

Dans le prolongement de notre demande lors d'un précédent CTL, le tableau des emplois de la DDFIP29 nous a été communiqué lors de cette réunion. Au 1^{er} janvier 2022 le TAGERFIP actait 939 emplois, alors que 925 emplois sont implantés au 1^{er} septembre 2022 soit un déficit de - 14 emplois (+7 A, -8 B, -14 C, +1 AT).

Pour **F.O.- DGFIP29** ce différentiel est emblématique du non respect des engagements de l'administration et des conséquences que cela implique en terme de dégradation des conditions de travail des personnels. Nous avons rappelé aussi que par dessus le marché les emplois théoriques sont largement sous calibrés car chaque année les suppressions d'effectifs interviennent en quasi totalité au titre d'une contribution proportionnelle qui n'est justifiée par rien sinon la déclinaison pure et dure de la loi de Finances...

F.O.-DGFIP29 a pointé le déficit actuel de près de 40 % de l'effectif des services du SIP/SIE de Châteaulin en indiquant qu'une alerte remonte depuis plusieurs jours auprès du Directeur départemental et du Directeur Général via une fiche de signalement dénonçant la situation dégradée du service et son impact sur la santé des personnels. Force est de constater que

l'accomplissement des missions dans leur intégralité n'est plus possible mais manifestement sans que cela émeuve particulièrement la Direction...

Le Directeur a indiqué qu'il ne pouvait laisser planer l'idée que le Directeur Général et lui même souhaitaient la mise en difficulté des personnels et que le capital principal de la DGFIP c'était sa ressource humaine....(sic).. les efforts devant selon lui être concentrés sur l'amélioration des conditions de vie au travail..(re sic).. Il a par ailleurs indiqué sa volonté de consolider autant que possible les effectifs en fonction de ses marges de manœuvres et des moyens de renfort disponibles..(re re sic).

Sur le sujet des renforts **F.O.-DGFIP29** a rappelé et dénoncé les coupes franches opérées ces dernières années sur le département avec encore 5 suppressions d'emplois en 2022 sur l'EDR, et quant aux collègues qui y sont encore affectés, bon nombre d'entre eux sont mobilisés sur le service d'accueil départemental, vitrine du NRP, sur vendu aux élus locaux par la Directrice de l'époque...Dans ce contexte, le navire DDFIP29 prend l'eau de partout....

En réponse à notre demande de projection sur les futurs services de Carhaix issus au 1^{er} janvier prochain du transfert des services fiscaux des particuliers de Châteaulin et d'une partie des compétences de Brest et Morlaix, la Direction n'a pu que confirmer qu'un tiers des effectifs manquerait à l'appel au moment du lancement de cette restructuration...comme dit le proverbe un peu remanié par un célèbre humoriste, c'est au pied du mur qu'on voit le mur... **manifestement au cas présent pas besoin d'attendre début 2023 pour se rendre compte du caractère infranchissable de l'obstacle au regard de décisions aussi inconséquentes que hors sol !!**

Point sur le plan d'action au SGC de Morlaix :

F.O.- DGFIP29 était intervenu dès l'automne 2021 pour dénoncer les conditions de travail extrêmement dégradées au sein du SGC de Morlaix en lien avec une problématique de sous effectif et de restructurations en cascade dans le cadre du NRP.

Lors de l'audit diligenté en janvier 2022, les conclusions de l'administration se dirigeaient vers la seule réponse organisationnelle, ce que nous n'avions pas manqué de contredire en CTL au printemps dernier en exigeant la prise en compte des moyens humains pour répondre aux enjeux des missions et des conditions de travail des personnels.

La Direction a présenté en séance le déploiement du plan d'action issu de l'audit préconisant les recommandations et actions à mener sur le plan organisationnel ainsi que les mesures prises au niveau RH avec notamment les moyens humains alloués depuis le mois de mai dernier. Pour **F.O.- DGFIP29**, l'amélioration du contexte notamment sur les délais de traitement des mandats et de la comptabilité observée à ce jour ne pouvait se concevoir qu'en priorisant le renfort des effectifs. Pour autant la situation reste fragile car à l'instar de toutes les unités actuellement, le SGC de Morlaix est confronté tout à la fois au grand chamboule tout du NRP, à des calibrages d'effectifs sous dimensionnés ainsi qu'à des enjeux de formation particulièrement prégnants dans cette période de renouvellement de génération.

Questions diverses :

F.O.- DGFIP29 a interrogé à nouveau la Direction au sujet du transfert de siège vers Concarneau de la Trésorerie de Brest Amendes, opération envisagée à compter du 1^{er} septembre 2023 dans le cadre du NRP ainsi que sur les conditions d'installation au sein du futur SGC de Rosporden qui devrait à terme regrouper les trésoreries de Fouesnant, Concarneau et Quimperlé.

Dans sa réponse la Direction a indiqué que la livraison du bâtiment devant abriter le futur SGC de Rosporden ne se ferait pas en 2023, le report de cette installation entraînerait donc à la fois le maintien des équipes en TAD sur les résidences actuelles et repousserait d'autant le transfert du siège de la Trésorerie Amendes.. **Pour F.O.- DGFIP29 ces projets totalement dénués de sens sur le plan de l'organisation territoriale des services et des missions de la DGFIP doivent être purement et simplement abandonnés !**

Déménagement de la Paierie départementale :

En réponse à nos interrogations au sujet du déménagement de la paierie départementale, la Direction a indiqué avoir pour projet de reloger ce service au sein de la Direction à Brest.

A ce stade, les services de la Paierie seraient installés au 1^{er} étage, alors que les 2^{ème} et 3^{ème} étages accueilleraient les services des divisions État et SPL, le rez de chaussé occupé actuellement par le SGC de Brest n'étant pas impacté. La Direction a indiqué que 50 000 € de crédits pourraient être engagés pour les travaux notamment en installations électriques et renouvellement de certains revêtements de sol. Compte tenu du resserrement des services, **F.O.- DGFIP29** a alerté au sujet des agents disposant d'un bureau dédié en lien avec les recommandations du Médecin de Prévention. Concernant le calendrier des opérations, la Direction prévoit le lancement des travaux début 2023 pour un déménagement en juin de la même année.

F.O.- DGFIP29 appelle la Direction à faire preuve de concertation et de communication sur ce dossier. La plus grande vigilance doit également prévaloir notamment en ce qui concerne les interactions entre les services, et ce, afin d'éviter d'ajouter de l'incohérence à ce qui s'apparente être un nouveau grand chamboule tout dont les agents se seraient bien passés !

La délégation F.O.- DGFIP29 : Florence Javelot (EDR), Murielle MORICCI (PCRP Quimper) Julie ROLLAND (SGC Brest), Thibaut CHAPLAIN (EDR), Thierry ROLLAND (SIP/SIE Châteaulin), Erick GUERRY (permanent FO).



BULLETIN d'ADHESION

NOM : Prénom :

Grade : Indice :

Quotité travail :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

Fait à le